

110) CIVI SINE
IO exEMPLO MAREN
 ius . . . VIIIIVLVS
 . . . maraCITANI
 IS
 SPF

111) [In nomine altissi]mi D(omi)ni s(alute)m, amen.

P. 91, n. 1. Le *municipium Chullitanum* (C. I. L., VI, n° 1684) appartenait à la Byzacène, qu'on le place à Djeloula où on a localisé Κοβλουλις ou à Botria (*Acholla*).

MUSEUM HELVETICUM, IV, 1947.

P. 101-115. E. Hohl. Das Selbstzeugnis des Augustus über seine Stellung im Staat. Commentaire des *Res gestae*, ch. 34, 3.

Id., V, 1948-1949.

P. 16-59. J. Carcopino. Le christianisme secret du « carré magique » *Sator arepo*...

112) Discussion des diverses explications qui ont été présentées de ce cryptogramme. Il fut, à l'origine, un artifice des chrétiens pour professer sans la dévoiler une foi fondée sur la croix et exprimée dans le *Pater* : ses 25 lettres donnent les mots *Pater noster* disposés autour d'un N en une croix que flanquent à ses extrémités un A ou un o (A et Ω) ; d'autre part, les quatre T transformés par les chrétiens en figure de la croix sont flanqués chacun d'un A et d'un o et si dans le carré on cerne d'un trait continu le mot *tenet*, deux fois répété, on obtient une croix accostée à cha-

L. 11 : l'auteur propose [*Ani*]ulus ou [*Art*]ulus ?

P. 83, n. 2. Au n° 578 du même ouvrage, il faut peut-être comprendre ainsi le début :

cune de ses extrémités d'un A et d'un o.

Les exemples relevés à Pompéi (cf. *Ann. épigr.*, 1948, n° 156) sont l'œuvre, comme C. I. L., IV, nos 2311 et 4976, d'explorateurs clandestins à la fin du II^e ou au III^e siècle. Le carré a été créé à Lyon, à la suite de la crise de 177 ap. J.-C. (*arepo* est un mot celtique).

A M. Simon, *Verus Israel, Étude sur les relations entre chrétiens et juifs dans l'Empire romain* (135-425), p. 410-413, il « semble que l'origine juive du rébus est hors de doute ».

PAPERS OF THE BRITISH SCHOOL AT ROME, XV, 1939.

P. 1-10. M. P. Charlesworth s'appuie en particulier sur des inscriptions de *Gythion* (*Ann. épigr.*, 1929, n° 100) et de Cymé (*I. G. R.*, IV, n° 1302) afin de définir la formule adoptée par Auguste pour décliner les offres d'honneurs divins à lui faites.

P. 11-26. A. N. Sherwin-White expose ce qu'était le service équestre au temps d'Auguste, les *procuratores Augusti* employés par le prince à certaines tâches spéciales n'ayant pas de position